



## Assemblée générale

Distr. générale  
11 octobre 1999  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-quatrième session

Point 121 de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001

## **Suppression proposée de deux postes d'agent des services généraux au chapitre 3 des recettes, Services destinés au public**

### **Note du Secrétaire général**

1. Suite à la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1997, et compte tenu du montant relativement élevé des dépenses de personnel engagé en vertu des dispositions actuellement en vigueur pour la gestion de la librairie au Palais des Nations, à Genève, le Secréariat a examiné la possibilité de faire appel à une société privée pour aider à la gestion de la librairie.

2. Il est apparu que les nouvelles dispositions pourraient se traduire par un accroissement de 11 % du montant brut des ventes à la librairie de Genève pour l'exercice biennal à venir par rapport à l'exercice en cours. Les nouvelles dispositions se traduiraient également par un montant net des recettes représentant quelque 2 % du montant brut des ventes alors que, pour l'exercice biennal en cours, les dépenses doivent être supérieures au montant brut des recettes. La proposition de sous-traiter la gestion de la librairie à Genève a été formulée dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, au chapitre 3 des recettes, Services destinés au public. La réorganisation proposée du fonctionnement de la librairie se traduirait par la suppression de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes), actuellement alloués au personnel de vente de la librairie<sup>1</sup>.

3. Suite à la demande adressée au Secrétaire général par le Comité consultatif pour les questions administratives et

budgétaires dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001<sup>2</sup>, le Secréariat a examiné les conséquences de la suppression proposée des postes sur le fonctionnement de la librairie, y compris la supervision des activités du personnel contractuel, la liaison avec la Section des ventes et de la commercialisation et la promotion des activités de vente. L'analyse des responsabilités incombant au personnel existant de la Section des ventes et de la commercialisation a montré que certaines fonctions, par exemple les activités de promotion des ventes, la sélection des publications des Nations Unies ainsi que des publications commerciales mises en vente à la librairie et le maintien des bases de données connexes, étaient assurées par le personnel actuel de la Section des ventes et de la commercialisation et devraient être maintenues lorsque le personnel sera régi par les nouvelles dispositions. En même temps, les nouvelles dispositions nécessiteraient l'institution d'une fonction de supervision continue des opérations de la librairie et du personnel contractuel. Le sous-traitant assumerait les fonctions courantes de vente dans la librairie. Dans ces conditions, il semblerait approprié de conserver un agent des services généraux (Autres classes) dans la Section des ventes et de la commercialisation. Les dépenses connexes s'élèveraient à 157 600 dollars pour l'exercice biennal 2000-2001.

4. En résumé, la proposition concernant la suppression de deux postes d'agent des services généraux à la Section des ventes et de la commercialisation à Genève est modifiée, l'abolition d'un seul poste étant proposée. Si un des postes dont la suppression avait été recommandée est maintenu, le montant net des recettes pour la Section des ventes et de la commercialisation à Genève passerait de 868 900 dollars à 711 300 dollars.

*Notes*

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 6 (A/54/6/Rev.1), vol. III, par. 1S3.30.*

<sup>2</sup> *Ibid., Supplément No 7 (A/54/7), chap. II, par. 1S3.4.*